



MESURES DE CARTE SCOLAIRE

MODALITÉS

Carte scolaire 2018

Concerne les enseignants carte scolaire 2017/2018 qui n'ont pas obtenu de poste à titre définitif et les enseignants carte scolaire de rentrée 2018 :

- demander au minimum 5 postes vacants de même nature (*) s'ils existent dans un rayon de 25 km sans qu'ils soient nécessairement portés en tête de liste.

Si les enseignants remplissent ces conditions, ils auront une bonification de 2500 points sur tous leurs voeux

Carte scolaire de rentrée 2019

- demander en vœu n°1 le maintien dans l'école sur un poste de même nature (*), s'il existe,
- demander au minimum 5 postes vacants de même nature (*), s'ils existent, dans un rayon de 25 km sans qu'ils soient nécessairement portés en tête de liste.

Si les enseignants remplissent ces conditions, ils auront une bonification de 2000 points sur tous les postes de même nature, vacants ou susceptibles d'être vacants, dans un rayon de 25 km.

Cas particuliers

Fermeture d'un poste de ZIL.

- demander en vœu n°1 le maintien dans l'école sur un poste ZIL s'il existe (cas des écoles où plusieurs postes ZIL sont implantés),
- demander, s'ils existent, au minimum 5 postes de ZIL vacants dans leur circonscription et dans un rayon de 25 km, sans qu'ils soient nécessairement portés en tête de liste.

Si les enseignants remplissent ces conditions, ils auront une bonification sur tous les postes ZIL vacants ou susceptibles d'être vacants dans un rayon de 25 km autour de l'école de rattachement actuelle.

Fermeture d'un poste de Brigade Départementale.

- demander en vœu n°1 le maintien sur un poste de brigade départementale dans leur école de rattachement,

Si les enseignants remplissent cette condition, ils auront une bonification sur tous les postes de brigade du département vacants ou susceptibles d'être vacants.

Fermeture d'un poste de Brigade Départementale Formation Continue.

👉 demander en vœu n°1 le maintien sur un poste de BDFC dans l'école de rattachement actuelle

Si les enseignants remplissent cette condition, ils auront une bonification sur tous les postes de BDFC du département vacants ou susceptibles d'être vacants.

(*) Sont considérés comme postes de même nature :

- 1) Adjoint – chargé d'école – décharge totale de direction d'école – poste plus de maîtres que de classes
- 2) BD
- 3) BDFC
- 4) BD ASH
- 5) ZIL
- 6) ASH (selon option)
- 7) Direction (même groupe de décharge)
- 8) IMF - PEMF